

MAIRIE DE VAUDRINGHEM

COMPTES RENDUS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du Mardi 9 septembre 2025, à 19 Heures.

(Exécution de l'article 56 de la loi du 5 avril 1884)

Présidence de Monsieur MERLO Olivier.

Présents : Mesdames & Messieurs VASSEUR Dany, LEMAIRE Anne, SPECQUE Eddie, VASSEUR Eric, VASSEUR Muriel, CARTIAUX Roger, EVRARD Christophe, Monsieur DEBROUCKER Gilles, CARPENTIER Lionel, BAROUX Christophe, DEREU Michel.

Absents excusés : Monsieur DUFOUR Freddy & Madame WEPIERRE Delphine

Secrétaire : Madame Anne LEMAIRE

Pouvoir : Madame WEPIERRE Delphine donne Pouvoir à Monsieur Olivier MERLO

1) Adoption du compte rendu de la réunion du Mardi 10 Juin 2025

Adopté à l'unanimité des voix.

2) L'ordre du jour est relu

1^{er} sujet : Point sur les travaux de la construction du local technique et le choix des prestataires pour la réalisation du chantier

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le permis de construire du local technique est accordé et qu'il faut désormais faire le choix des sociétés ou artisans selon les devis présentés.

Monsieur le Maire rappelle que lors du dernier Conseil Municipal, la société Roussel Bâtiment de Verchocq avait été retenue pour la construction du local technique, et qu'aujourd'hui, il fallait choisir la couleur des menuiseries ; soit « blanc » ou « gris anthracite » Monsieur le Maire précise que le choix de la couleur n'impacte pas le prix des portes.

L'Assemblée procède au vote pour la couleur des menuiseries :

Blanc : 10 voix

Gris Anthracite : 3 voix

Monsieur le Maire présente les devis des sociétés Ducrocq TP de Nielles les Bléquin et Lefrançois TP de Clénleu pour les travaux de terrassement.

L'Assemblée procède au vote pour le choix du prestataire pour le terrassement pour l'implantation du local technique :

Ducrocq TP : 13 voix

Lefrançois TP : 0 voix

Monsieur le Maire présente les devis des sociétés et artisan suivants pour l'installation électrique et plomberie du local technique : GT Elec de Vaudringhem, AFSE d'Enguinegatte et Séga de Blendecques pour les travaux d'électricité et de plomberie.

L'Assemblée procède au vote pour le choix du prestataire pour ce chantier :

GT Elec : 13 voix

AFSE : 0 voix

SEGA : 0 voix

Monsieur le Maire présente les devis des sociétés de Vaudringhem Jonathan Rebergue et ACP pour les travaux de la clôture séparative de la pâture de Madame Edith Duwicquet.

L'Assemblée procède au vote pour le choix du prestataire pour la pose de la clôture en panneau rigide gris anthracite avec une planelle de 25 cm et d'un portail barreaudé

Jonathan Rebergue : 10 voix

ACP : 0 voix

3 Abstentions de vote

Ces 2 sociétés ont également été sollicitées pour établir des devis pour la pose d'une clôture séparative entre le cimetière et la voie douce

Jonathan Rebergue : 0 voix

ACP : 13 voix

2nd sujet : Décisions Modificatives pour :

✓ Le mandatement des plots de béton pour l'amarrage du chapiteau

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que pour sécuriser l'amarrage du chapiteau de la commune qui est mis à disposition aux diverses associations communales lors des organisations des manifestations, il y avait lieu de faire l'acquisition de plots de béton.

N'ayant pas trouvé de fournisseurs en France, les plots béton ont été commandés auprès d'une société belge qui sollicitait le règlement avant la livraison.

La commune ne pouvant pas mandater la facture avant la livraison, c'est le comité des Fêtes en accord avec le Président qui a réglé le fournisseur pour la somme de 1 816 €.

La commune souhaite dédommager l'association du Comité des Fêtes par le biais d'une subvention exceptionnelle afin de ne pas leur laisser supporter cette charge.

Après délibération, et considérant que les plots béton serviront à amarrer le chapiteau des manifestations des différentes associations ou de la commune, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à abonder l'article 65568 pour la somme de 1 816 € afin de reverser cette dépense au Comité des Fêtes de Vaudringhem.

✓ Le mandatement du capital d'entrée pour l'emprunt auprès de l'Agence France Locale

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la commune a souscrit un emprunt de 250 000 € auprès de l'Agence France Locale (AFL). Il rappelle que pour adhérer à l'AFL, il faut s'acquitter d'un capital d'entrée à l'AFL, et que celui-ci s'élève à 900 € à mandater à l'article 261.

Les crédits n'ayant pas été prévus lors du vote du budget primitif, Monsieur le Maire demande l'autorisation d'abonder de 900 € l'article 261 afin de solder le capital d'entrée.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise le transfert de 900 € à l'article 261 de l'article 1641.

3^{ème} sujet : Suggestion d'arrêté municipal pour sanctionner les dépôts sauvages

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a reçu des services de la CCPL, un modèle d'arrêté municipal pour sanctionner les dépôts sauvages sur la commune de Vaudringhem.

Il donne lecture du modèle de l'arrêté avec les différentes amendes selon le volume et le type de dépôt. Lorsque de tels dépôts sont constatés et leurs auteurs identifiés par le biais notamment du dispositif de pièges photographiques à déclenchement automatique, ou par toute autre méthode constituant une preuve.

Type de déchets	Quantité			Réitération (en supplément)
	Inférieur à 1 m ³	De 1m ³ à 5m ³	Supérieur à 5m ³	
Déchet ménager	500,00 €	1 000,00 €	1 600,00 €	1 000,00 €
Textile	500,00 €	1 000,00 €	1 600,00 €	1 000,00 €
Plastique	500,00 €	1 000,00 €	1 600,00 €	1 000,00 €
Déchets verts	500,00 €	1 100,00 €	2 100,00 €	1 000,00 €
Encombrant, meuble	500,00 €	1 100,00 €	2 100,00 €	1 000,00 €
Palette	500,00 €	1 100,00 €	2 100,00 €	1 000,00 €
Pneu	1 500,00 €	2 000,00 €	3 000,00 €	1 000,00 €
Déchet électronique	2 000,00 €	3 000,00 €	4 000,00 €	1 000,00 €
Déchet de chantier	2 000,00 €	3 500,00 €	5 500,00 €	1 000,00 €
Pièce détachée, épave	3 000,00 €	6 000,00 €	10 000,00 €	1 000,00 €
Produit chimique	5 000,00 €	9 000,00 €	14 000,00 €	1 000,00 €
Produit dangereux (Type amiante ou autre)	5 000,00 €	9 000,00 €	14 000,00 €	1 000,00 €

Après délibération, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire de rédiger cet arrêté et de le mettre en application pour sanctionner les dépôts sauvages identifiés.

NB : préciser le bénéficiaire de l'amende, si elle revient à la CCPL ou à la commune.

Questions et Informations diverses

- 1) *Monsieur le Maire informe l'Assemblée que pour des raisons de santé, Monsieur Nicolas EVRARD a été contraint de quitter la collectivité, via une rupture conventionnelle en accord des 2 parties.*

Il a été officiellement radié des cadres en date du 19 Août 2025.

- 2) *Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'une annonce pour un nouveau recrutement a été déposée sur le site e-emploi territorial du CDG 62 et qu'un flyer a été distribué dans les boîtes aux lettres des habitants de la commune. Les candidatures sont recevables jusqu'au 26 Septembre 2025.*

- 3) *Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que du fait de l'absence depuis Mars 2025 de l'agent technique en charge d'accompagner les enfants dans le bus sur le parcours du RPI Bléquin, Ledinghem et Vaudringhem, c'est Madame Laurence Coquet qui est chargée de cette mission.*

De ce fait, Madame Coquet cumule des heures qui lui est compliqué de récupérer. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de rémunérer les heures effectuées en plus de son travail de secrétariat de la Mairie depuis la rentrée de septembre.

Etant donné que Madame Laurence Coquet n'est pas à temps complet, Monsieur le Maire précise qu'il s'agira d'heures complémentaires non majorées suivant un quota ne dépassant pas 35 heures/semaine.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à valider les heures complémentaires effectuées par Madame Laurence Coquet depuis la rentrée scolaire de septembre. Ce principe restera en vigueur jusqu'au recrutement du nouvel agent et en cas de remplacement ultérieur (même temporaire) de ce dernier.

- 4) Suite au recensement de la population réalisé du 16 Janvier au 15 Février 2025, Monsieur le Maire informe l'Assemblée que nous avons reçu les chiffres officiels de l'INSEE. La population de Vaudringhem est de 502 habitants.
- 5) Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a repris contact avec les services du Département de la MDA de Lumbres pour signaler ou rappeler quelques interventions déjà évoquées :
- ✓ Le marquage au sol après le marquage de la chaudière dans la Rue de l'Eglise, notamment au niveau du virage à l'intersection de la Rue Loquin qui apparaît accidentogène du fait du manque de visibilité et que les véhicules coupent le virage,
 - ✓ Le marquage au sol de Rue Profonde et la RD 203 traversant le bas de Maisnil-Boutry,
Monsieur précise que les services du Département lui ont répondu que le marquage des Départementales en agglomération était désormais à charge de la commune... ou à exception, si l'axe semble accidentogène.
 - ✓ Pour une question de sécurisation lors de croisements, Monsieur le Maire a sollicité une nouvelle fois le Département pour la sécurisation du début du busage situé face à la ferme de M. E. SPECQUE,
 - ✓ Un signalement d'affaissement de chaussée sur la Route de Calais au Hameau de Drionville au niveau du n°4.
- 6) Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le compresseur de l'assainissement du stade de foot a dû être changé rapidement par l'entreprise GT Elec de Vaudringhem car il était colmaté et faisait disjoncter le compteur électrique.
- 7) Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Mairie a dû faire appel 2 fois à la société Anti Piq d'Acquin pour un nid de guêpes au niveau des containers dans le bas de la Rue du Brûle et un nid de frelons européens au niveau du nouvel abri de bus dans la Rue du Brûle à l'intersection de la Rue du Bois. Pour rappel, une intervention coûte 90 €.
- 8) Monsieur le Maire informe que la société Just Queen gestionnaire du distributeur de pizzas a déposé le bilan cet été, il informe qu'il a reçu un appel téléphonique d'une autre société pour une éventuelle reprise dans les mêmes conditions que le bail de Just Queen. Monsieur le Maire doit rencontrer le commercial la semaine prochaine. L'Assemblée autorise Monsieur le Maire à signer un nouveau bail si les conditions de location demeurent identiques au précédent bail.
- 9) Monsieur le Maire informe l'Assemblée que Monsieur Gautier Pruvost, porteur du projet du méthaniseur a informé la Mairie du démarrage des fouilles archéologiques du terrain prévues à compter le 18 Septembre 2025.
- 10) Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Dany Vasseur, 1^{er} Adjoint qui relate les travaux de voirie suivants :
- ✓ La traversée de route de la Rue du Bout d'Amont : début Août la commune avertit les services du Département de l'affaissement de la chaussée. Suite à leur intervention, les services départementaux représentés par Monsieur Wimetz nous signale qu'il s'agit d'une rupture d'un pont de la canalisation d'eau à la charge de la commune. Monsieur Vasseur a donc sollicité la société Ducrocq TP pour réaliser en urgence cette traversée de route pour un montant de 4 963,20 € TTC ;
 - ✓ La réparation des nids de poule en formation sur le côté sans trottoir dans la Rue du Bois pour un montant 1 698 € TTC ;

- ✓ La pose d'une nouvelle grille et la réparation du regard de la Rue du Brûle à Floyecques pour un montant de 660 € TTC ;
- ✓ La Rue de l'Avesnes sera en partie réparée au niveau de la bosse en formation ; il s'agit visiblement d'une racine qui pousse l'enrobé.

11) Monsieur Dany Vasseur informe l'Assemblée qu'il a sollicité des devis auprès de Dausque Agri de Ledinghem pour le matériel suivant :

- ✓ Une fourche à palette pour adapter sur le tracteur communal d'un montant de 1 200 € HT, après délibération, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le bon de commande de ce matériel qui sera bien utile pour diverses tâches de manutention ;
- ✓ Une balayeuse de marque Rabaud à atteler derrière le tracteur pour le balayage des bas-côtés pour un montant de 6 600 € HT avec une orientation hydraulique en option de 400 € HT. Sous condition de budget suffisant, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le bon de commande de ce matériel qui sera également bien utile en cas de ruissellements sur la voirie communale ;
- ✓ Un broyeur de branches diamètre de 15 cm pour un montant de 6 800 € HT, pour l'instant le Conseil Municipal décide de mettre cet achat en attente, du fait que la CCPL en possède 2 à disposition des collectivités.

12) Monsieur le Maire donne la parole à Madame Anne Lemaire, 2nd Adjointe au Maire en charge de la communication, qui annonce qu'un marché spécial aura lieu le Jeudi 18 Septembre 2025 et un spécial Noël en collaboration avec le Comité des Fêtes aura lieu le Jeudi 20 Décembre 2025.

Elle annonce également que le nouveau site internet www.vaudringhem.fr est de nouveau accessible. La société ALFI va donner une formation pour expliquer le fonctionnement du site aux responsables en charge de la mise à jour.

13) Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Eddie Specque, 3^{ème} Adjoint au Maire en charge des chemins communaux qui informe que la société Fichaux de Coulomby est intervenue pour l'élagage annuel des haies.

14) Monsieur le Maire rappelle que le repas des Aînés aura lieu le Samedi 13 Septembre 2025 à l'Auberge « Au Chantauvent » à Ledinghem. 45 convives seront réunis pour un après-midi convivial avec la participation de Madame Valérie Grumetz, chanteuse à Bléquin.

15) Monsieur le Maire informe que dans le cadre du projet de nouvelles plantations, dont le dossier de demande de subvention au titre du Fond Biodiversité a été déposé auprès des services du Département, une collaboration avec la société de Chasse est prévue pour une plantation de linéaire supplémentaire d'arbres financés par la Fédération Départementale des Chasseurs du Pas de Calais.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 45

Pour Extrait :
Le Président,

A Vaudringhem, le 10 Septembre 2025
(Cachet)